

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 5 AVRIL 2016**

---

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Secrétaire bureau
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Conseiller
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Audrey	Zwicky-Chenau	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
<b><u>Procès-Verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

---

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

**Mme S. Schrag**, présidente, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ; elle annonce l'arrivée ultérieure de Mme Audrey Zwicky-Chenaux, retenue par une formation, et excuse l'absence de M. Florian Barthassat. Elle ouvre la séance à 20h30.

Elle annonce le dépôt d'une motion, par le groupe PLR+, dont le titre est « Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointe ». Elle cède la parole à **M. J. Annen** qui, devant la circulation accrue dans le hameau nord de Bardonnex en fin de journée, indique que le groupe souhaite réactiver le projet de la mise à double sens du chemin des Chouettes et entreprendre une nouvelle étude de faisabilité. Il demande que cette motion soit portée à l'ordre du jour de la présente séance ce qui est accepté par 13 voix pour, 1 abstention.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1390 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015*
  - VI.2. *P-D-1391 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015*
  - VI.3. *P-D-1392 Approbation du règlement du fonds du Syndicat de remaniement parcellaire de Bardonnex*
  - VI.4. *Motion « Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointe. »*
- VII. Décision de l'AG de l'ACG du 28 octobre 2015 relative à la participation du FI au financement du dossier *Dépasser les bornes* en contribution du budget global de GE200.CH.
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **L'ordre du jour modifié de la présente séance est approuvé à l'unanimité.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Invitation à participer à la 39<sup>e</sup> course pédestre « À travers le coteau » qui se déroulera le samedi 23 avril 2016 à 16h15. Comme chaque année, une catégorie est réservée aux élus des communes genevoises.

2. La commune de Cartigny, vainqueur l'an passé, invite les membres des Conseils municipaux des communes genevoises à participer au tournoi de football des élus qui se déroulera le 11 juin 2016. Il est précisé que chaque équipe est formée de quatre joueurs et d'un gardien.
3. Lecture du courrier de l'Hospice Général remerciant la commune de Bardonnex pour l'octroi de CHF 20'000.- en soutien de son travail pour l'accueil des migrants.

#### **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

##### **1. Job d'été**

**M. A. Walder** indique que 18 candidats ont postulé pour un job d'été au sein de la commune de Bardonnex et que 12 d'entre eux ont été retenus. Une priorité est accordée aux candidats plus âgés ; ceux qui ont reçu une réponse négative seront prioritaires s'ils devaient à nouveau s'inscrire l'an prochain.

##### **2. Ecole de Compesières**

205 élèves fréquentent actuellement l'école de Compesières, soit 13 de plus que durant l'année scolaire 2014-2015. Cet écart est principalement dû à la fermeture de la petite école de Saconnex-d'Arve dont une partie des élèves a été transférée à Compesières.

##### **3. Cartes CFF**

Après un pauvre mois de février, les ventes des cartes journalières ont légèrement repris en mars. Durant ce premier trimestre, 267 abonnements ont été vendus ; à même période l'an passé, 260 cartes avaient trouvé preneur.

##### **4. Répartition des tâches (LRT) canton/communes**

L'Association des communes genevoises (ACG) a établi un point de situation, en février 2016, de l'avancée des divers projets de loi suite à l'adoption, par le Grand Conseil, de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton. Un premier train de loi, traitant notamment du parascolaire, des prestations financières ponctuelles, des locaux de l'Hospice Général, etc., a été présenté et traité par l'ACG. Un deuxième train de loi, relatif à la mobilité, la dénomination des rues, etc., a été transmis au Conseil d'Etat.

##### **5. Stylo Caran d'Ache**

Il y a quelques années, la mairie avait acquis des stylos Caran d'Ache gravés aux armoiries communales, stylos qui étaient offerts lors de visites de Conseillers d'Etat par exemple. Le stock étant épuisé et la référence n'existant plus, la mairie a opté pour un modèle plus conventionnel logé dans un écrin métallique aimanté, tous deux à l'effigie de la commune. **M. A. Walder** et ses collègues de l'Exécutif ont le plaisir d'en remettre un exemplaire à chaque membre du Conseil municipal.

##### **6. Bibliobus**

**Mme B. Guex-Crosier** fait part des statistiques 2015 du bibliobus et de la bonne fréquentation de ce service offert aux habitants de la commune. Elle constate une nette envolée des emprunts chez les jeunes (+1'000) et un nombre de visiteurs plus important à Compesières qu'à Bardonnex et Croix-de-Rozon.

## 7. Crèche

La commune de Troinex a le projet de construire une crèche et serait très intéressée par un partenariat avec la commune de Bardonnex. Il s'agit des prémices du projet et il doit encore être avalisé par le Conseil municipal de Troinex ; néanmoins, **Mme B. Guex-Crosier** signale que la commune de Bardonnex pourrait envisager obtenir une dizaine de places dans 3 ou 4 ans.

## V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

**M. L. Lavarini** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

**M. J. Annen** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- poursuivi l'étude du règlement communal des déchets.

Commission des finances :

**M. G. Rana Zolana** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. C. Cortiglia** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- poursuivi la discussion du réaménagement du giratoire de Compesières,
- poursuivi la réflexion quant à la réfection des chemins des Côtes-de-Landecy et de Badosse,
- soulevé la problématique de l'affectation du chemin de la Peutasse.

Commission sociale et culture :

**Mme S. Schrag** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté du projet de crèche de la commune de Troinex,
- fixé la date (1<sup>er</sup> octobre 2016) et établi le programme de la sortie des Aînés.

## VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

### 1. P-D-1390 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015

### 2. P-D-1391 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que, lors du bouclage des comptes, un certain nombre de dépassements est constaté sur les rubriques de charges en 2 fonctions, 3 natures.

Ces dépassements doivent être validés avant que les comptes ne soient votés. Dans le cas présent, il est constaté des charges supplémentaires pour un montant total de CHF 393'000.-. Celles-ci comprennent notamment les crédits supplémentaires de fonctionnement votés durant l'année, CHF 20'000.- de frais de perception supplémentaires et CHF 250'000.- d'irrecouvrables et de remises sur reliquat.

M. A. Walder poursuit avec le projet de délibération 1391 relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015.

Il parcourt le dossier « présentation des comptes annuels 2015 » remis à chaque membre du Conseil municipal. Il est constaté que les comptes présentent un excédent de revenus de CHF 713'441.71 ; celui-ci est dû à une bonne maîtrise des charges mais aussi à un très bon résultat de la fiscalité sur les personnes physiques. En effet, la taxation post numerando, exercée dans le canton de Genève, implique des ajustements sur plusieurs années. Alors que le département des finances avait estimé une production d'impôts de CHF 4'021'247.35 pour 2015, la commune de Bardonnex a enregistré des entrées pour un montant de CHF 4'922'005.48 incluant quelques rattrapages sur les années précédentes. Pour exemple, le niveau d'avancement de la production pour 2010 est complète ; elle est par contre de 95.70% pour 2011, 95.40% pour 2012, 93.30% pour 2013 et 55.30% en 2014.

**M. M. Goldschmid** en déduit que le pourcentage de 55.30 annoncé pour l'année 2014 signifie non seulement que toutes les personnes physiques n'ont pas été taxées mais que celles qui auraient trop versé d'acomptes prévisionnels n'ont pas encore été remboursées.

**M. A. Walder** précise qu'il est plus juste de dire que 55% des personnes ont été taxées et que 45% ont seulement été estimées.

Pour information, il ajoute que les chiffres, en cas de suppression de la notion de commune de travail et de domicile, ont été réactualisés. Pour la commune de Bardonnex, une entrée supplémentaire de CHF 500'000.- serait enregistrée.

**M. D. Fischer** remercie M. A. Walder pour la clarté de sa présentation et propose de renvoyer les deux projets de délibération en commission des finances.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi en commission des finances, économie et sécurité des projets de délibération 1390 et 1391; celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix.**

### **3. P-D-1392 Approbation du règlement du fonds du Syndicat de remaniement parcellaire de Bardonnex**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui fait un bref historique des activités du Syndicat de remaniement parcellaire de Bardonnex. En 2014, le comité étant devenu extrêmement restreint, le solde de ses actifs a été versé au bilan de la commune de Bardonnex. Si, dans un premier temps, ce transfert a été autorisé par la Surveillance des communes, cette dernière s'est rapidement aperçue que cela n'était pas légal et qu'un règlement devait être adopté pour sa gestion.

**M. A. Walder** expose le projet de délibération présenté, qui institue le fonds du Syndicat de remaniement parcellaire de Bardonnex, lequel disparaîtra, sans prolongation possible, une fois le dernier franc dépensé. Il ajoute que le Syndicat de remaniement parcellaire de Bardonnex n'est pour l'heure pas dissout, cette demande devant encore être avalisée par le Conseil d'Etat.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1392.**

D – 1392 Approbation du règlement du fonds du Syndicat de remaniement parcellaire de Bardonnex

*Considérant,*

- *le remaniement parcellaire effectué sur la commune de Bardonnex entre 1987 et 2016,*
- *le versement du solde actif des comptes du Syndicat de remaniement parcellaire à la commune de Bardonnex soit CHF 48'509.10,*
- *la création en 2015 de la commission consultative agricole de Bardonnex (D-1365),*
- *la décision prise en 2016 par le comité de dissoudre le Syndicat de remaniement parcellaire,*
- *le projet de règlement du fonds joint à la présente délibération,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, art. 30 et 48 (LAC – B 6 05).*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'adopter le règlement du fonds du Syndicat de remaniement parcellaire de Bardonnex, édicté par l'Exécutif, dont le texte fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De fixer son entrée en vigueur au 1er juin 2016, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

**4. P-M 1016 - « Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointe »**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. J. Annen**, auteur de la motion, qui indique, comme il est décrit dans le texte, que celle-ci vise à améliorer la mobilité et la sécurité aux alentours du village de Bardonnex. Pour cela, il propose que la possibilité de circuler dans les deux sens sur le chemin des Chouettes soit à nouveau étudiée.

**M. A. Krasnosselski** se rappelle avoir abordé ce sujet lors d'une précédente législature. Il propose que la motion soit renvoyée en commission des routes et emplacements communaux pour une évaluation préliminaire.

Selon **M. A. Walder**, les chiffres mentionnés, relatifs à l'aménagement du chemin des Chouettes, semblent exacts. Toutefois la problématique du foncier et de l'élargissement de la route n'est pas prise en compte. De plus, l'exemple cité ne lui paraît pas adéquat, la législation française étant différente. M. A. Walder se rappelle avoir eu des discussions avec le Canton quant à un inversement du sens de circulation sur ledit chemin en fonction des heures de pointe, malheureusement ceci avait abouti à une fin de non-recevoir. Selon lui, un panneau indiquant les heures de passage serait probablement insuffisant au niveau de la sécurité et l'installation de feux tricolores impliquerait un enclonement de véhicules sur les voies de circulation. Néanmoins, il n'est pas opposé à interpeler à nouveau la Direction générale des transports (DGT) pour lui faire part de la motion ; il précise cependant qu'il a peu d'espoir quant à un aboutissement favorable.

**M. G. Rana Zolana** est surpris par l'intervention de M. A. Krasnosselski proposant le renvoi de la motion en commission ; s'agissant d'une demande adressée au maire, il ne comprend pas la démarche.

**M. J.-C. Marchand** signale que des panneaux à lamelles, tels que ceux installés sur l'avenue Louis-Casaï, pourraient peut-être remplacer les feux tricolores ; l'indication du sens unique ou du sens interdit varierait selon les heures.

Un Conseiller d'Etat, originaire de la commune, étant actuellement en fonction, **M. J. Annen** pense qu'il est peut-être intéressant de refaire la demande. Si la réponse devait être négative, le mérite serait d'avoir essayé et d'être allé jusqu'au bout de la démarche.

**M. A. Krasnosselski** demande, suite à l'intervention de M. Marchand, comment se gère la gestion des panneaux et le changement de sens ?

Selon **M. O. Sieve**, il ne s'agit pas simplement d'un système d'horloge ; il y a forcément une observation d'un panneau par rapport à l'autre avec un retour d'information obligatoire ; ceci afin d'éviter que le même sens de circulation soit affiché.

**M. Ch. Cortiglia** a le souvenir que les habitants du hameau nord de Bardonnex avaient, l'an passé, l'intention de lancer une pétition. Celle-ci pourrait-elle étayer cette motion ?

Selon **M. A. Walder**, la complication réside essentiellement dans la solution à apporter. Dans l'absolu, il ne pense pas que la DGT soit opposée à trouver une issue au problème ; par contre, il semble difficile d'en trouver une qui ait leur assentiment.

**M. L. Lavarini** demande si, mis à part un coût qui serait élevé, la DGT entrerait en matière sur ce type de projet ?

La route de Cugny est actuellement une route cantonale alors que le chemin des Chouettes est communal. **M. A. Walder** indique qu'un échange avait été proposé à l'Etat mais, au vu de la quantité de trafic, il n'était pas intéressé à dépenser de l'argent pour cette portion de route.

**M. J. Zwicky** propose que le radar de comptage soit installé sur le chemin des Chouettes. Si une recrudescence du trafic est constatée, cela pourrait influencer positivement la demande.

*Arrivée de Mme A. Zwicky-Chenaux.*

Se référant au premier train de la LRT, cité dans le mémorandum de l'ACG dont M. A. Walder a parlé dans ses communications, il est mentionné « *Règlementations locales du trafic à caractère mineur deviennent de compétence exclusive communale* ». **M. C. Cortiglia** demande si le projet dont il est question ce soir pourrait en faire partie ?

**M. A. Walder** pense que l'ouverture, la fermeture ou le sens de circulation d'un chemin resteront des prérogatives cantonales.

Se référant au deuxième train, **M. J.-C. Marchand** en cite le premier point : « ... compétence exclusive des communes pour la gestion de la circulation sur les voies publiques communales ... ».

**M. J. Zwicky** : « Il s'agirait peut-être d'une compétence exclusive des communes mais qui devrait respecter la loi sur la circulation routière ».

Le chemin des Chouettes étant actuellement un chemin agricole, **M. C. Cortiglia** demande si l'Etat pourrait exiger de la commune de le mettre aux normes d'une route prévue pour une circulation régulière ?

Selon **M. A. Walder**, le chemin se dégradant gentiment, il est en effet possible que des travaux soient prochainement à prévoir.

Pour autant que la motion soit acceptée, **Mme M. Barrillier** remercie d'ores et déjà la mairie pour son travail.

**M. A. Walder** ajoute que les problèmes de mobilité sont régulièrement abordés sur la commune ; qu'ils concernent les voitures, les camions ou encore les piétons. Actuellement, la mairie travaille sur une interdiction de circuler aux camions entre le giratoire de Compesières et la Rosée Lunaire ce qui les obligerait à emprunter la route de Bardonnex, la chatière et le tunnel de Carouge. Cette demande sera prochainement déposée et publiée mais il faut s'attendre à un retour négatif des transporteurs auxquels un détour serait ainsi imposé.

**M. A. Krasnosselski** retire sa proposition de renvoi en commission.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de motion 1016.**

*M – 1016 Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointes*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Comme d'autres communes à proximité de la frontière, Bardonnex connaît une charge de trafic importante par rapport à la structure de son réseau routier.*

*En 2008, durant les travaux de la route du Gratillet, le chemin des Chouettes a été ouvert à la circulation en sens unique, de la route de Cugny à la route de Bardonnex.*

*Après la réouverture de la route du Gratillet, le chemin des Chouettes a été maintenu en tant que voie à sens unique ouverte à la circulation.*

*Cette mesure a été profitable à la mobilité dans la commune puisqu'un nombre important d'automobilistes utilise désormais cette route comme itinéraire d'évitement du village de Bardonnex.*

*Aux dires de ses habitants, le trafic dans le village entre 06h00 et 10h00 a diminué de plus de la moitié par rapport à 2008.*

*En revanche, les nuisances subies en fin de journée sont toujours conséquentes, en particulier s'agissant de la sécurité des piétons.*

*Une solution pour un évitement du village de Bardonnex aux heures de retour des pendulaires de rendre le chemin des Chouettes bidirectionnel, en descente le matin et à la montée le soir.*

*Cette solution a déjà été abondamment débattue au sein du Conseil municipal ces dernières années, tant dans sa version minimaliste que dans celle qui élargirait le chemin des Chouettes pour une ouverture du trafic dans les deux sens.*

- 1. Le budget d'investissement à la charge de la commune pour élargir la route et aménager la circulation dans les deux sens sur le chemin des Chouettes avait été estimé à CHF 2'800'000.- (CHF 2'100'000.- pour l'élargissement du chemin et CHF 700'000.- pour la création d'un giratoire route de Cugny).*
- 2. En 2008, interpellée par l'exécutif, la direction générale de la mobilité (DGM) avait donné un préavis négatif à la version minimaliste, arguant de « dangers potentiels au moment de l'inversion du trafic ».*

*Néanmoins, depuis 2008, nous pouvons constater que ce type d'aménagement minimaliste, avec inversion du trafic à certaines heures, fonctionne dans d'autres communes et ne semble pas générer de dangers particuliers, pour autant que la signalisation soit adaptée.*

*Citons à titre d'exemple ce qui a été réalisé dans la commune d'Archamps pour la route des Vignes de Crêt (cf. photo).*

*Un panneau sens interdit a été dressé sur le bord de la voie de circulation, assorti d'un panneau blanc sur lettres noires indiquant les horaires d'interdiction et les usagers autorisés à circuler dans ce créneau horaire.*



*Une signalisation lumineuse pourrait être envisagée afin d'attirer l'attention des automobilistes.*

*Considérant,*

- l'important trafic automobile sur l'axe Croix-de-Rozon-route de St-Julien et son augmentation prévisible,*
- La diminution du trafic dans le village de Bardonnex entre 6h00 et 10h00 résultant de l'ouverture du chemin des Chouettes dans le sens route de Cugny-route de Bardonnex,*
- la volonté d'améliorer la mobilité dans la commune, notamment de limiter le trafic pendulaire dans nos villages,*
- l'article 28 de la loi sur les routes (LRoutes), qui stipule que l'acquisition et la pose des installations de signalisation verticale non lumineuse sur les voies communales demandées par les communes sont à leur charge,*
- le point 4.1.3 et la fiche 10 du plan directeur communal,*
- la décision de la commission des routes du 25 février 2008,*

- le PV de la commission de l'aménagement du 3 juin 2014,

**INVITE L'EXECUTIF A :**

1. Faire réaliser une étude de faisabilité sur la mise en double sens du chemin des Chouettes, le matin dans le sens route de Cugny-route de Bardonnex, le soir dans le sens route de Bardonnex-route de Cugny, dans une version minimaliste, notamment par la pose d'une signalisation adaptée.

*Dans le cas d'une faisabilité avérée,*

2. Evaluer le coût d'une telle installation.
3. Proposer au Conseil municipal un crédit pour sa réalisation.
4. Prendre contact avec la DGM (Direction générale de la mobilité) pour relancer le projet de mise en double sens du chemin des Chouettes.
5. Proposer à la DGM une mise à l'essai de cette mesure.

*NB : par commodité, l'appellation « chemin des Chouettes » est utilisée pour ledit chemin, ainsi que pour la portion du chemin de Pierre-Grosse prolongeant le chemin des Chouettes en direction de la route de Bardonnex.*

**Cette motion est adoptée par 13 voix pour, 2 abstentions.**

**VII Décision de l'AG de l'ACG du 28 octobre 2015 relative à la participation du FI au financement du dossier *Dépasser les bornes* en contribution du budget global de GE200.CH.**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**. Ce dernier explique que, dans sa séance du 28 octobre 2015, l'ACG s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une garantie de déficit accordé à l'association GE200.CH pour l'exposition « Dépasser les bornes ». Cette dernière faisait partie des différentes manifestations et festivités organisées dans le cadre du Bicentenaire dans différents lieux du canton de Genève.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer à la décision citée en titre.**

**VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

**1. Bicentenaire à Compesières**

Le 175<sup>e</sup> anniversaire des communes réunies, qui s'est déroulé en septembre 1991 à Compesières, a laissé apparaître un certain bénéfice qui a constitué un fonds auprès de l'ACG. Selon un article paru dans la Tribune de Genève, ce fonds serait à la disposition des communes qui organiseraient des manifestations pour marquer le bicentenaire. **M. J. Annen** demande si la commune de Bardonnex a entendu parler de ce dernier et si elle s'est annoncée auprès de l'ACG pour en bénéficier.

L'ACG a en effet contacté les communes à ce sujet et indiqué qu'elle était prête à étudier les demandes de subvention déposées par ces dernières dans le cadre du bicentenaire. **M. A. Walder** explique que la commune de Bardonnex a envoyé un descriptif de ses manifestations en espérant recevoir une aide financière. Malheureusement, l'ACG a finalement décidé de ne donner de l'argent que pour des publications communales relatives au 200<sup>e</sup>.

**M. G. Rana Zolana** relève que la Tribune de Genève a fait part de toutes les manifestations organisées par les communes en relation avec le bicentenaire et que seules celles de Bardonnex n'étaient pas citées.

## 2. Caninette – Compesières

**M. D. Fischer** remercie la mairie pour avoir déplacé la caninette de la promenade des tilleuls à Compesières sur une poubelle existante ; l'emplacement est en effet plus logique.

## 3. Tournée du GPA

**M. D. Fischer** a été surpris d'être dérangé, en pleine séance de commission, par un agent du GPA qui faisait sa tournée de surveillance.

**M. A. Krasnosselski** a également été interrompu lors d'une séance. Il tient toutefois à préciser que l'agent, qui était très courtois, a décliné son identité et expliqué l'objet de son intervention. Il faisait tout simplement son travail et M. A. Krasnosselski ne voit pas où est le problème.

**M. A. Walder** précise que le passage des agents de surveillance est totalement aléatoire ; ils peuvent en effet effectuer leur tournée en tout début de soirée comme au milieu de la nuit. S'ils remarquent qu'une salle de la commune est occupée, ils s'assurent simplement qu'elle l'est par les bonnes personnes.

## 4. Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL)

La nouvelle loi étant entrée en vigueur, **Mme B. Guex-Crosier** indique que les nouveaux statuts de la FCBL ont été publiés dans la Feuille d'Avis Officielle ; les membres du Conseil municipal devront donc prochainement nommer les personnes qui les représenteront au sein du comité de fondation.

## IX CALENDRIER

<b>Commissions</b>	Aménagement, urbanisme et mobilité	18.04.16	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	24.05.16	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	20.04.16	18h30	Salle des commissions
		26.05.16	18h30	Salle des commissions
		08.06.16	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	26.04.16	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	06.04.16	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	04.05.16	18h30	Salle des commissions

Bureau	28.04.16	18h30	Mairie
Conseil municipal	10.05.16	20h30	Salle des Chevaliers
Bicentenaire – Pré-fête à Charrot	21.04.16	18h00	Fontaine de Charrot
Rencontre avec le CM de Perly-Certoux	29.04.16	20h00	Commanderie de Compesières
Course du Conseil municipal	11.06.2016		
Org. : S. Schrag, A. Zwicky-Chenaux, J. Annen			

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, elle lève la séance à 22h10.

Sylviane Schrag, présidente

Genève, le 7 avril 2016/fb